



Note de Présentation

Budget Primitif 2025

INTRODUCTION

L'article 107 de la Loi NOTRe – Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 7 Août 2015 prévoit de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi, une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget.

Le budget est un acte réglementaire qui délimite le cadre dans lequel va s'exercer la gestion pour la période de référence.

Le budget s'exécute selon un calendrier précis et se compose de différents documents budgétaires.

Cet acte de prévision est soumis à des règles de gestion et de présentation issues du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et des nomenclatures comptables et budgétaires applicables.

La présentation de l'ensemble des documents budgétaires officiels faisant l'objet d'un vote en Assemblée Délibérante et d'une transmission au contrôle de légalité doit répondre à un formalisme précis, tant sur la forme que sur le fond.

Le budget se présente sous la forme de deux sections, exploitation et investissement et le montant des dépenses et des recettes de chacune des deux sections doit être équilibré. Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article comptable.

Le budget primitif 2025 reprend les orientations budgétaires présentées lors du Comité Syndical du 12 Mars 2025.

BALANCE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2025

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	Crédits d'Exploitation votés au titre de l'exercice	1 996 304,00 €	1 075 972,71 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	- €	- €
	002 Résultat d'Exploitation reporté	- €	920 331,29 €
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		1 996 304,00 €	1 996 304,00 €
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	Crédits d'Investissement votés au titre de l'exercice	2 456 503,00 €	2 696 422,00 €
REPORT	Restes à Réaliser de l'exercice précédent	312 859,57 €	321 086,00 €
	001 Résultat d'Investissement reporté	248 145,43 €	- €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		3 017 508,00 €	3 017 508,00 €
TOTAL DU BUDGET PRIMITIF		5 013 812,00 €	5 013 812,00 €

I. Section d'exploitation

1. Dépenses d'exploitation : 1 996 304,00 €

- Charges à caractères générales – Chapitre 011 : 962 929 €
→ Ensemble des crédits alloués au fonctionnement du syndicat, notamment :
 - Achat d'eau pour les communes de Nonville, Treuzy Levelay et la commune déléguée de Veneux les Sablons – MLO ;
 - Gestion patrimoniale des réseaux et des ouvrages ;
 - Etudes technico-financières pour le mode de gestion du service et l'assistance pour le suivi des DSP ;
- Charges de personnel – Chapitre 012 : 256 000 €
→ Les missions du SIDEAU sont assurées par le personnel du SIDASS Moret Seine et Loing et les services supports de la CC Moret Seine et Loing.
- Atténuation de produits – Chapitre 014 : 28 740 €
→ Inscription du reversement des redevances collectées pour l'Agence de l'Eau.
- Autres charges de gestion courante – Chapitre 65 : 26 700 €
→ Crédits pour les indemnités des élus et l'hébergement maintenance du logiciel de comptabilité.
- Charges financières – Chapitre 66 : 19 640 €
→ Ce chapitre permet de payer les intérêts de la dette (taux moyen au 1^{er} Janvier 2025 : 2,49 %).
- Charges exceptionnelles – Chapitre 67 : 10 000 €
→ Ce chapitre regroupe les opérations n'entrant pas dans le cadre des opérations courantes, car non récurrentes comme la réduction de titres sur des exercices antérieurs.
- Dotations pour dépréciation des actifs circulants – Chapitre 68 : 10 000 €
→ Ce chapitre prévoit des provisions pour couvrir le risque d'irrecouvrabilité de certaines recettes.
- Dépenses imprévues – Chapitre 022 : 16 475 €
→ Ce chapitre sert à abonder, par virement de chapitre à chapitre, les dépenses qui n'étaient pas connues lors de l'élaboration du budget.

D'autres chapitres viennent compléter les dépenses de fonctionnement et relèvent des opérations d'ordre :

→ L'amortissement est défini d'une manière générale comme étant la réduction irréversible répartie sur une période déterminée – Pour l'année 2025 : 245 820 € ;

→ Le virement vers la section d'investissement pour 420 000 € permet de financer les opérations d'investissement et de réduire le recours à l'emprunt ;

Ces dotations étant transférées en section d'investissement « recettes », elles assurent une ressource propre interne permettant de couvrir le remboursement de la dette en capital ;

2. Recettes d'exploitation : 1 996 304,00 €

- Produits des services – Chapitre 70 : 1 013 350 €

→ Ce chapitre constate les redevances perçues par le SIDEAU pour le financement de ces opérations

Le Comité Syndical du 11 Décembre 2024 a reconduit les redevances appliquées en 2024

Dans le cadre du contrat de Délégation de Service Public du SIDEAU, la rémunération du Syndicat définit par délibération du 22 Décembre 2016 se décompose comme suit :

- ◆ Part variable à 0,7817 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
- ◆ Part fixe annuelle à 15,15 € HT annuel ;
- ◆ Redevance prévisionnelle pour l'année 2025 – Période du 1^{er} Juillet 2024 au 30 Juin 2025 = 580 000 € ;

Dans le cadre de l'application du contrat de Délégation de Service Public du Budget Eau de Veneux, la rémunération du Syndicat est fixée depuis le 1^{er} Janvier 2024 comme suit :

- ◆ Part variable à 1,2817 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
- ◆ Part fixe annuelle à 0 € HT ;
- ◆ Redevance prévisionnelle pour l'année 2024 – Période du 1^{er} Juillet 2024 au 30 Juin 2025 = 202 000 € ;

Dans le cadre de l'adhésion des communes au 1^{er} Janvier 2025, les redevances sont maintenues à celles de 2024 :

→ Commune de Nonville :

- ◆ Part variable à 2,765 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
- ◆ Redevance prévisionnelle pour l'année 2024 – Période du 1^{er} Juillet 2024 au 30 Juin 2025 = 62 850 € ;

→ Commune de Treuzy Levelay :

- ◆ Part variable à 3,00 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
- ◆ Part fixe annuelle à 8,00 € HT
- ◆ Redevance prévisionnelle pour l'année 2024 – Période du 1^{er} Juillet 2024 au 30 Juin 2025 = 55 000 € ;

→ Commune de Villemer :

- ◆ Part variable à 2,65 € HT par mètre cube d'eau consommé ;
- ◆ Part fixe annuelle à 9,30 € HT
- ◆ Redevance prévisionnelle pour l'année 2024 – Période du 1^{er} Juillet 2024 au 30 Juin 2025 = 91 420 € ;

La redevance « Contre-valeur Performance Eau » issue de la réforme des redevances des Agences de l'Eau d'une valeur de 0,017 € HT par m³ est incluse dans les produits conformément à la délibération 2024.12.30

- Autres produits de gestion courante – Chapitre 75 : 27 810,71 €
→ Ce chapitre constate les frais de contrôle versés par le délégataire conformément aux contrats de DSP.
- Produits exceptionnels – Chapitre 77 : 0 €
→ Ce chapitre constate les opérations liées aux pénalités des contrats et les excédents transférés par les nouvelles communes.
- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 042 : 34 812 €
→ Amortissement des subventions d'équipement.
- Reprise du résultat antérieur - excédent : 920 331,29 €
→ Le résultat d'exploitation de 2024 s'élève à 1 160 250,29 € qui permet de couvrir le déficit d'investissement 2024 pour 248 145,43 € corrigé de l'excédent de financement des restes à réaliser pour 8 226,43 €.

Récapitulatif de la section d'exploitation

Dépenses d'exploitation	Crédits 2024	BP 2025
Charges à caractère général	754 345 €	962 929 €
Charges de personnel	340 450 €	256 000 €
Atténuation de produits	0 €	28 740 €
Autres charges de gestion courante	30 470 €	26 700 €
Charges financières	26 000 €	19 640 €
Charges exceptionnelles	14 000 €	20 000 €
Dépenses imprévues	10 850 €	16 475 €
Dépenses réelles	1 176 115 €	1 330 484 €
Dépenses d'ordre	1 115 330 €	665 820 €
Dépenses d'exploitation	2 291 445 €	1 996 304 €

Recettes de Fonctionnement	Crédits 2024	BP 2025
Produit des services	814 000 €	1 013 350 €
Subventions d'exploitation	44 560 €	0 €
Autres produits de gestion courante	27 000 €	27 811 €
Produits exceptionnels	311 339 €	0 €
Reprises sur provisions et dépréciations	9 960 €	0 €
Recettes réelles	1 206 859 €	1 041 161 €
Recettes d'ordre	40 540 €	34 812 €
Excédent N – 1 reporté	1 044 046 €	920 331 €
Recettes d'exploitation	2 291 445 €	1 996 304 €

	Crédits 2024	BP 2025
Dépenses réelles	1 176 115 €	1 330 484 €
Recettes réelles	1 206 859 €	1 041 161 €
Epargne de gestion (hors intérêts de la dette)	56 744 €	- 269 683 €
Epargne Brute (CAF Brute)	30 744 €	- 289 323 €
Remboursement du capital	140 000 €	124 150 €
Epargne Nette (CAF Nette)	- 109 256 €	- 413 473 €
Encours de dette au 1 ^{er} Janvier	635 319 €	694 227 €

	Crédits 2024	BP 2025
Dépenses réelles d'exploitation / population	59,34 €	61,71 €
Recettes réelles d'exploitation / population	60,89 €	48,29 €
Dépenses d'équipement brut / population	105,91 €	121,07 €
Encours de dette 1 ^{er} Janvier / population	32,06 €	32,20 €
Encours de dette 1 ^{er} Janvier / recettes réelles	52,64 %	66,68 %
Dépenses de personnel / dépenses réelles	28,95 %	19,24 %
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles	173,92 %	250,72 %
Dépenses réelles et remboursement dette / recettes réelles	109,05 %	139,71 %

II. Section d'investissement

1. Dépenses d'Investissement : 2 704 648,43 € + RAR 2024 : 312 859,57 €

- Dépenses d'Equipements – Chapitres 21 et 23 : 2 297 541,00 € + RAR 2024 : 312 859,57 €
 → Ce chapitre regroupe des opérations structurantes actées par le Comité Syndical lors de la séance du 12 Mars 2025 relatif au Débat sur les Orientations Budgétaires 2025

UTF 1 – MORET SUR LOING / SAINT MAMMES

- ⇒ MORET – Réhabilitation du Château d'eau Gros Bois
- ⇒ MORET – Site Roussigny – Protection du captage abandonné

UTF 2 – MONTIGNY SUR LOING

- ⇒ Site Chardonnière – Aire d'alimentation des captages – Etude
- ⇒ Site Chardonnière – Mise en conformité (comblement du F3, mise hors crue du forage 1...)

UTF 3 – ECUELLES / EPISY / MONTARLOT

- ⇒ ECUELLES – Aire d'alimentation des captages – La Vallée aux Loups – Etude
- ⇒ ECUELLES – Chemisage de la conduite de décharge du forage
- ⇒ ECUELLES – Réservoir AEP – Conformité et amélioration de l'équipement
- ⇒ MONTARLOT – Réservoir les Cailloux – Remise en état suite à des fissures

UTF 5 – VENEUX LES SABLONS

- ⇒ Création d'une antenne – Chemin de la Passerelle / Route de Bourgogne

UTF 4 & 6 – NONVILLE / TREUZY LEVELAY

- ⇒ NONVILLE – Renforcement du réseau d'eau potable Route de Montereau sur 540 ml
- ⇒ NONVILLE / TREUZY LEVELAY – Clos de Nonville – Renouvellement du réseau

UTF 7 – VILLEMER

- ⇒ Pose d'un débitmètre

OPERATIONS COMMUNES

- ⇒ Branchement en plomb – Provision lors des travaux liés à la DSP
- ⇒ Sécurisation des sites
- ⇒ Gestion patrimoniale – Réseaux et ouvrages

L'article 29.2.3 du contrat de DSP, relatif à l'amélioration du rendement des réseaux, impose au SIDEAU de renouveler au minimum 150 ml de canalisation par an.

Enveloppe prévisionnelle pour la réalisation de travaux non programmés urgents ou n'entrant pas dans le cadre de la DSP.

- Emprunts – Chapitre 16 : 124 150 €
→ Remboursement de la dette en capital pour les emprunts bancaires et des avances à taux 0 % de l'agence de l'Eau.
L'encours de dette au 1^{er} Janvier 2025 s'élève à 694 227,09 €
- Opérations d'ordre de transfert entre sections – Chapitre 040 : 34 812 €
→ Amortissement des subventions d'équipement.
- Solde d'exécution négatif reporté – D001 : 248 145,43 € couvert par l'excédent de la section de fonctionnement.

2. Recettes d'Investissement : 2 696 422,00 € + RAR 2024 : 321 086,00 €

Les recettes mobilisées pour financer les investissements se répartissent comme suit :

- Subventions – Chapitre 13 : 113 771,00 € + RAR 2024 : 321 086,00 €
Certaines opérations bénéficient de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie
 - AAC MLO Ecuelles – La Vallée aux Loups – Phase 1 : 27 696 €
 - AAC Montigny sur Loing – La Chardonnière – Phase 1 : 41 407 €
 - UTF 1 – MLO Moret sur Loing – Réhabilitation du Forage F4 : 251 983 €
 - UTF 2 – Montigny sur Loing – La Chardonnière – Mise en conformité : 113 771 €
- Emprunts et dettes assimilées – Chapitre 16 : 1 676 912,00 €
→ Une partie de l'enveloppe est un emprunt d'équilibre dans l'attente de la notification des subventions des opérations éligibles ;
- Dotations et réserves – Chapitre 1068 : 239 919,00 €
→ Couverture du déficit de l'exercice 2024 intégrant l'excédent de financement des RAR 2024 ;

D'autres chapitres viennent compléter les recettes d'investissement et relèvent des opérations d'ordre :

- Le virement de la section de fonctionnement : 420 000 €
- Les dotations aux amortissements : 245 820 €